



**Le recueil des actes administratifs suite
au Conseil Municipal du lundi 4 juillet 2022
est consultable à la mairie de COIMÈRES
1, Place Jean Jacques Lafon – 33210 COIMÈRES
Ainsi que sur le site Internet de la commune**

Délibérations à l'ordre du jour du Conseil

1 - Adoption des procès-verbaux des conseils municipaux des 9 mai et 22 juin 2022

2 - Délibération n° 2022 028 : Approbation du rapport du 4 mai 2022 de la CLETC et montant de l'attribution de compensation

3- Délibération 2022 029 : Avis sur le projet de Règlement Local de la Publicité intercommunal (RLPi) de la CdC SUD GIRONDE

4 - Délibération 2022 030 : Autorisation de signature de la convention pour la prestation de services entre la commune de Coimères et la commune de Cazats

5 - Délibération 2022 031 : Echange de terrain d'emprise du chemin rural n° 25 (lieu-dit Ninon) – Lancement de la procédure

6 - Délibération 2022 032 : Adoption volontaire du référentiel M57 pour une application à compter du 1^{er} janvier 2023

7 - Délibération 2022 033 : Révision de loyers communaux au 1^{er} août 2022

8 - Questions diverses

Fait à Coimères, le 11/07/2022

Le Maire,

Jean Claude MORIN